

Sallanches, le 23 février 2021

BP119  
74703 Sallanches Cedex

[www.ecs-sallanches.fr](http://www.ecs-sallanches.fr)

## TAXE D'APPRENTISSAGE CAMPAGNE 2021

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire pour vous, entreprises mais vous pouvez choisir le bénéficiaire, et transformer cet impôt en ressource pour vos partenaires.

Cet impôt est destiné à favoriser le développement de l'enseignement technologique et professionnel.

L'Enseignement Catholique de Sallanches est habilité à percevoir la taxe dans le cadre du 13 % Formation Hors apprentissage pour les :

- Lycée Technologique Saint-Joseph – UAI 0740098E
- Lycée Professionnel CTMB – UAI 0740155S
- Centre de Formation SUP SALLANCHES – UAI 0740098E

### 3 BONNES RAISONS DE NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

- **Une garantie de formation de qualité pour des jeunes de notre région**
- **Une garantie pour votre entreprise d'embaucher des jeunes formés avec les outils les plus modernes et donc directement opérationnels au service de votre développement économique**
- **Un moyen efficace de soutenir concrètement un enseignement au service des jeunes avec des valeurs et des convictions.**

Voici la liste d'achats concrets réalisés avec vos versements :

- Aménagement de salles informatiques
- Scie radiale, défonceuse, aspirateur d'atelier pour la section Bois
- Automate Schneider pour la section métiers de l'Electricité
- Aménagement support pédagogique pour l'atelier système et réalisation de la section TISEC (Technicien Installation des Systèmes Energétiques et Climatiques)

Nous vous remercions à l'avance de votre contribution et votre encouragement et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre reconnaissance.

La Direction